



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa.
Messieurs les conseillers Ryan Young, Yvan Labelle et Denis Gignac.

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Madame la conseillère Dana Chevalier et messieurs les conseillers Francis Juneau et Tom Broad sont absents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-280-19 Ouverture de la séance
--

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2019. Il est 19 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

12-281-19 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-280-19 Ouverture de la séance

3969

12-281-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**3. Finances**

12-282-19 Adoption du budget pour l'année 2020

4. Dépôt de documents**5. Levée de la séance**

12-283-19 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 3 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 03 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Question hors sujet

3. FINANCES**12-282-19 Adoption du budget pour l'année 2020**

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le budget pour l'année 2020, où sont présentés des revenus et affectations de **18 331 115 \$** et des dépenses totalisant **18 331 115 \$**, dont copie est jointe en annexe « **A** ».

De distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville un document explicatif du budget, tel que stipulé à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de cette publication pour un montant maximal de 1 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général, provenant du budget 2019.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le budget pour l'année 2020 adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2020, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-283-19	Levée de la séance extraordinaire
------------------	--

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-21831